



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2016**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le plan de provision pour Gros Entretien ou Révisions portant sur la période 2016/2020.**

Les travaux pour Gros entretiens ou révisions correspondent à des dépenses pluriannuelles de fonctionnement qui, pour les 2 premières d'entre elles proposées à ce plan, sont prévues en grande partie chaque année dans le budget de la DPIL (cela ne représentera donc pas une charge supplémentaire pour le budget de l'établissement)

Les dépenses de gros entretien ou de grandes révisions répondent aux deux critères cumulatifs suivants :

- Elles s'inscrivent dans un programme pluriannuel en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'établissement ;
- Elles ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au-delà de celle prévue initialement (imputation en masse 20 si tel est le cas).

Le projet de rénovation des salles de cours et bureaux renvoie à un plan d'amélioration des conditions de travail et de qualité de vie dans lequel l'établissement voulait s'engager. Le plan de GER porte également sur divers postes comme le curage des circuits eaux usées et eaux pluviales et le rééclairage des circulations.

Les annuités prévisionnelles sont les suivantes : 2016 : 255 733 € ; 2017 : 143 733 € ; 2018 : 87 734 € ; 2019 : 50 400 € ; 2020 : 22 400 €

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le Budget Rectificatif n°2.**

Avec la mise en place du GBCP, le budget est désormais présenté de deux manières complémentaires permettant d'appréhender de manière plus globale la situation financière de l'établissement.

1) Sur le plan de la situation patrimoniale :

- a) Les produits supplémentaires inscrits en BR2 s'élèvent à 357 879 € correspondant à une hausse de 0.45 % par rapport au budget initial. Après BR2, le montant total des recettes sera de 86 150 192 €.

La Subvention pour Charges de Service Public s'élève après BR 2 à 74 882 912 € soit 86.92 % des recettes totales de fonctionnement. Cela représente une augmentation de 146 611 € liée principalement à la compensation de la hausse de 0,6% du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet et de la mise en place du dispositif Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR).

De plus elle acte une subvention pour la mise en accessibilité de la maison de l'archéologie pour 90 000 €.

Les autres recettes supplémentaires de ce BR2 s'élèvent à 211 268 € et sont constituées majoritairement par des recettes non encaissables.

Ce sont ces recettes qui n'ont pas d'impact en trésorerie qui viennent équilibrer la section de fonctionnement. Il s'agit :

- De reprises de provisions pour 134 871 € correspondant à des recouvrements de créances (marché de chauffage et vente d'ouvrages) et à des extinctions de risques pour créances contentieuses pour lesquelles l'établissement avait constitué des provisions
- Des recettes non encaissables pour 150 000 € correspondant à une anticipation d'une variation positive des stocks d'ouvrages pour 50 000 € et à une anticipation d'une variation négative des congés non pris. Basée sur la mise en œuvre des mesures d'écêtement décidées par le CA en octobre 2015, cette prévision de recettes de 100 000 € est très légèrement supérieure à celle constatée au compte financier 2015.

Ces recettes viennent notamment compenser la diminution des prévisions de recettes propres parmi lesquelles celles relatives aux droits d'inscription :

- 30 000 € prévus sur le 4ème trimestre traduisant la baisse de 800 étudiants en L1
- 100 000 € sur les droits du DEFLE compte tenu de l'augmentation importante des stagiaires exonérés (essentiellement les réfugiés et les demandeurs d'asile).

Les recettes propres qui augmentent relèvent de la taxe d'apprentissage (+20 474 € sur le budget principal), d'une recette de remboursement d'assurance dans le cadre d'un accident du travail (+ 53 332 €) et de prestations délivrées par le centre de langues (cours du soir et tests en japonais pour 18 000 €).

- b) Le montant total des charges s'élèvera après BR2 à 86 148 644 € soit une augmentation de 379 904 € supérieure à l'augmentation constatée en recettes. Les seuls mouvements enregistrés au BR2 entraînent un déficit de fonctionnement de 22 025 € que vient compenser l'excédent prévisionnel après le budget initial qui s'élevait à 23 573 €.

Les charges de personnel du budget principal augmentent de 416 054 € dont 54 875 € pour la cotisation FIPHFP (rappel suite à un changement dans la méthode de calcul sur les dépenses déductibles), 320 730 € pour la masse salariale établissement et 43 949 € pour la masse salariale financée par les activités de recherche.

Après BR 2 la masse salariale augmente de 0.84 % par rapport aux prévisions du budget initial. Cette hausse est principalement le fait de l'augmentation des prévisions de dépenses sur la masse salariale des titulaires enseignants (+ 314 509 €) consécutive à la variation positive de 9 ETPT sur le dernier trimestre 2016. Ce chiffre de + 9 sur le dernier trimestre doit être mis en parallèle avec la prévision de +7 ETP évoquée dans le cadre du vote de grandes masses du budget 2017, l'écart s'expliquant par l'anticipation de la « sortie » de 2 ETP (retraites notamment) intervenant au cours du premier semestre de l'année civile.

Les HCC enregistrent quant à elles une légère baisse de 87 060 € par rapport aux prévisions du BR 1. Elles s'établissent après BR2 à 3 145 509 €. Cette baisse s'explique principalement par 2 facteurs : la hausse du potentiel enseignant liée à l'augmentation des ETP de titulaires enseignants et la relative diminution du volume de l'offre de formation en lien notamment avec la baisse des effectifs observée à la rentrée.

Les crédits de fonctionnement enregistrent une déprogrammation de 36 150 €.

Pour la recherche, cette déprogrammation est de 125 793 €. Elle vient financer de nouvelles dépenses à hauteur de 102 469 €

Pour l'établissement, les nouvelles dépenses de M10 sont compensées par la déprogrammation de 195 364 € de crédits.

Les nouvelles dépenses concernent notamment :

- Le remboursement à l'Université de Bordeaux de travaux concernant la mise en place d'un poste central de sécurité incendie pour 37 000 €
- Une expertise complémentaire avec tests d'empoussièrement, échantillons et analyses réalisée dans le cadre du désamiantage de la BU pour 8 000 €
- Un complément de crédits pour le SCD consécutif à l'engouement constaté pour le prêt entre bibliothèques
- Un complément de crédits pour le DEFLE pour 10 000 €
- Un ajustement sur la dotation aux amortissements pour 12 171 €

La déprogrammation concerne essentiellement :

- Un ajustement à la baisse de la provision pour gros entretiens et réparations pour 11 053 € conformément au plan de provisions proposé au vote du CA le 21/10/2016.
- La disparition de la provision pour congés non pris sur le CET pour 50 000 € (la part monétisable en M30 a par contre été conservée)

La Capacité d'Auto Financement (CAF) du budget principal après BR2 marque une diminution qui s'explique par le déficit de fonctionnement enregistré sur les seuls mouvements de ce BR (- 22 025 €), la diminution des prévisions de provisions sur le CET et le GER (-61 053 €) et les reprises sur provisions pour les risques éteints et les contentieux soldés (-134 871 €). Le seul élément positif de CAF est l'augmentation de la dotation aux amortissements pour 12 171 €.

#### c) La section d'investissement

Le total des dépenses d'investissement est ramené à un montant inférieur à celui voté au budget initial. Le nouveau montant des emplois s'élève à 5 137 533 €. Il s'agit en grande partie de décalage d'opérations dans le temps dont les plus importants concernent les opérations suivantes :

- Mise en sécurité des locaux à risques, ventilations et chaufferies : -152 095 €
- Modification du réseau d'eaux pluviales : -160 000 €
- Réhabilitation du bâtiment K : - 209 589 €
- Rectification d'une erreur de comptabilisation sur la maison de la recherche : - 562 380 €
- Contrats de recherche : - 207 920 €. La déprogrammation des crédits d'investissement relatifs à la recherche a son corollaire dans une presque symétrique déprogrammation des recettes d'investissement pour 200 924 €.

Après BR2, le prélèvement prévisionnel sur le fonds de roulement n'est plus que de 2 665 861 € (contre 3 704 681 € après BR1)

#### 2) Sur le plan de la situation budgétaire

Le solde budgétaire s'apprécie en faisant la différence entre les encaissements et les décaissements prévus sur l'année.

Les perspectives de décaissements diminuent à ce BR2 de 1 022 922 € alors que les prévisions d'encaissements augmentent de 895 069 €. Le solde budgétaire des seuls mouvements enregistrés au BR2 est donc positif de 1 917 991. Cette variation positive vient atténuer la prévision négative du solde budgétaire arrêtée après BR1 à 3 861 137 €.

Le prélèvement prévisionnel opéré par le budget principal sur la trésorerie n'est plus que de 1 943 146 €.

Pour mémoire le fonds de roulement du budget principal au 31/12/2015 s'élève à 11 034 533 €.

Ce fonds de roulement comporte une partie gagée par des opérations d'investissement antérieurement votées mais dont l'exécution portera sur des exercices ultérieurs. Déduction faite de ces opérations, le fonds de roulement mobilisable au 31/12/2015 du budget principal était de 5 844 084.42 €.

De nouvelles opérations sont portées au plan pluriannuel d'investissement qui obéreront le fonds de roulement pour les années futures.

Il s'agit des opérations suivantes non financées :

- Système anti-intrusion 150 000 €
- Agenda d'Accessibilité Programmée 155 000 €
- Réhabilitation des locaux de la DPIL 340 000 €

Des ajustements ont par ailleurs eu lieu :

- Maison de la Recherche : le montant total de l'opération est passé de 1 525 000 € à 1 547 195 € du fait de l'augmentation de l'enveloppe relative aux équipements informatiques
- Réhabilitation du bâtiment Accueil pour 600 000 €
- Part d'autofinancement concernant la réhabilitation et l'extension du DEFLE pour 600 000 € (enveloppe initiale de 4 500 000 € jusqu'à présent intégralement financée. L'augmentation du montant prévisionnel des travaux à 5 100 000 € contraint l'établissement à rajouter la différence en autofinancement)
- Augmentation de l'enveloppe consacrée au schéma directeur sur l'immobilier et l'aménagement de 35 000 € ; le montant de cette dépense s'élèvera ainsi à 85 000 €
- Ajustement à la baisse de l'opération terminée de réhabilitation du pôle de production imprimée (- 1 258 €), de mise en sécurité 2015 (-127 229 €) et de mise en accessibilité 2015 (- 10 000 €).

Concernant le budget annexe du CFA, les produits supplémentaires inscrits en BR2 s'élèvent à 20 366 € correspondant à une hausse de 11.82 % par rapport au budget initial. Après BR2, le montant total des recettes sera de 192 672 €.

La majorité de ces recettes nouvelles de fonctionnement est constituée par une recette de taxe d'apprentissage supplémentaire pour 20 366 € et par les contrats de professionnalisation désormais suivis sur le budget annexe.

Un ajustement à la baisse est par ailleurs enregistré sur la subvention fléchée du conseil régional destinée à servir les versements Transports Hôtellerie Restauration des apprentis.

Le montant total des charges s'élèvera après BR2 à 192 672 € soit une augmentation de 20 366 € similaire à l'augmentation constatée en recettes.

Cette hausse permet d'ouvrir :

- 3 500 € de M30 pour assurer le suivi des apprentis
- 16 866 € de M10

Les emplois étant identiques aux ressources, la situation du fonds de roulement du CFA reste inchangée par rapport au budget initial. Le FDR s'élève à 69 756 €.

Concernant le budget annexe du SIGDU, les produits inscrits en BR2 diminuent de 25 469 €, ce qui représente une baisse de 1.94 % par rapport au budget initial. Après BR2, le montant total des recettes sera de 1 339 076 €.

Cette diminution cache en fait des réalités différentes :

- une augmentation des prévisions des ventes d'eau géothermie et industrielles (suite à un relevé des compteurs datant de septembre) pour 37 630 €
- un ajustement à la hausse des prévisions de vente de véhicules pour 1901 €
- une reprise de la provision relative au plan n°1 sur les canalisations pour 65 000 €. Les dépenses de fonctionnement n'ayant pu être réalisées en 2016 sur l'esplanade des

Antilles en raison de la découverte d'amiante dans le bitume, il convient de reprendre la provision qui était censée les financer.

Le montant total des charges s'élèvera après BR2 à 1 339 076 € soit une diminution de 25 469 € similaire à la diminution constatée en recettes. Cette diminution n'impacte que les crédits de M10 et exclusivement le poste d'entretien et réparation des canalisations suite au décalage du chantier de l'Esplanade des Antilles sur 2017.

La section de fonctionnement du SIGDU est présentée en équilibre strict de fonctionnement

Le niveau du fonds de roulement augmente par rapport aux prévisions du BI ; il est arrêté à la somme de 714 921 €.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, l'architecture budgétaire de l'établissement.**

Le projet de définition de l'architecture budgétaire GBCP avait été largement fixé par une délibération du CA du 29 mai 2015 qui était venu concrétiser un cycle de discussions et de consultations.

L'architecture soumise à la consultation a été construite en tenant compte de 3 paramètres :

- Les contraintes réglementaires imposées par le décret GBCP
- Les préconisations formulées par le MINEFI et le MENESR
- Les choix locaux fondés notamment sur les principales orientations politiques et les principales caractéristiques budgétaires et comptables de notre université.

Les ordonnateurs secondaires ou délégués sont assimilés à des centres de responsabilité budgétaire (CRB) qui reçoivent des objectifs et des moyens nécessaires à leurs réalisations (en conformité avec la stratégie de l'établissement voté par le CA). Ils disposent ainsi de marges de manœuvre dans l'allocation des moyens à l'intérieur de leur périmètre mais aussi dans le pilotage de la consommation des moyens alloués, les crédits étant fongibles dans le respect de la limitativité des enveloppes fonctionnement /investissement / masse salariale. Les CRB semblent être le niveau adéquat de positionnement du contrôle de limitativité des crédits en Autorisation d'Engagement.

Les services opérationnels (SO), enfin, représentent le niveau de détail de la programmation au sein desquels se réalise l'exécution des dépenses et recettes Ils disposent d'une enveloppe budgétaire fongible (autorisation de dépenses) allouée dans le cadre du dialogue de gestion avec les CRB. Leurs gestionnaires fournissent les informations sur leur programme d'activité (expression de besoins) et sur leurs prévisions de ressources propres au CRB et consomment les crédits qui leur ont été alloués. Les SO conservent l'initiative de l'opportunité de la dépense. Par exemple, pour le CRB Recherche et le SO Equipes internes, la création d'engagements juridiques sera systématiquement soumise à l'approbation du directeur d'équipe.

En matière de composantes de formation, le choix fondateur a été de maintenir le niveau CRB pour les 3 UFR, l'IUT, l'IJBA et le DEFLE. La raison principale de ce choix est liée au caractère central de chacune de ces composantes depuis la réforme interne. Le processus de déconcentration vers les composantes d'enseignement engagé ces dernières années se poursuit au travers de cette décision. Il s'agit aussi de reconnaître les missions et les responsabilités des conseils élus de ces composantes.

Ce choix engage l'établissement à réinterroger à terme certaines modalités de gestion notamment en matière de gestion des heures complémentaires ou en matière de FAD.

En matière de recherche, le projet présenté propose de regrouper l'ensemble des structures de recherche dans un seul CRB ventilé en 5 SO :

- Equipes internes (équipes d'accueil et UMR hébergées et gérées par d'autres tutelles)
- UMR Ausonius
- UMR IRAMAT
- Presses Universitaires de Bordeaux
- Ecole Doctorale

La spécificité des actions de recherche (Labex, activités éditoriales) et la taille des budgets gérés par les SO regroupés justifieront une adaptation de la relation CRB/SO pour les 3 structures suivantes : UMR Ausonius, UMR IRAMAT, Presses Universitaires de Bordeaux disposant déjà d'un ETP dédié à la gestion financière.

L'établissement fait le choix de maintenir un suivi particulier de deux structures : le SIGDU et le CFA

Conformément aux engagements pris par l'établissement dans le cadre de la politique de site en matière de gestion des services interuniversitaires, et conformément au cadre réglementaire, le Service Inter Universitaire de Gestion du Domaine Universitaire reste un Service à Comptabilité Distincte afin de permettre d'identifier un résultat et de produire un compte financier propre. Pour l'exercice 2017, l'ensemble de la masse salariale des personnels du SIGDU, titulaires et contractuels, sera portée sur le budget annexe.

De même pour le CFA, compte tenu du cadre réglementaire et de l'évolution du financement du CFA par la taxe d'apprentissage (rappel 51% pour la fraction régionale pour l'apprentissage, 26% pour la fraction quota dédiée au financement des CFA et 23% pour la part hors quota dédiée aux formations hors apprentissage), l'établissement choisit de maintenir la structure financière en tant que Service à Comptabilité Distincte afin d'identifier un résultat et de produire un compte financier propre.

En matière de services supports, les regroupements opérés dans le cadre de la réforme interne ont déjà produit des effets et créé des structures administratives et budgétaires importantes qui présentent donc déjà les caractéristiques attendues d'un CRB :

- Direction Système d'Information
- Direction du Patrimoine Immobilier et Logistique
- Service Commun de la Documentation

Compte tenu du poids de la masse salariale dans le budget de l'établissement (plus de 86% du budget) et dans la continuité des pratiques dégagées depuis le passage aux RCE, l'établissement envisage de maintenir un CRB Paie. Pour cet exercice 2017, ce CRB va être partiellement réorganisé pour suivre notamment le volet des crédits de suppléance et des renforts ponctuels en contractuels BIATS.

Conformément aux préconisations réglementaires et ministérielles, l'établissement confirme la création de 2 CRB qui réunissent des structures jusqu'ici séparées

- CRB Activités transversales qui réunit les SO suivants
  - Gouvernance
  - Relations internationales
  - Communication
  - Ressources Humaines
  - Prévention, Sécurité

Ce CRB enregistrera à compter du 1er janvier 2017 un nouveau SO avec le Pôle Audiovisuel qui va quitter le CRB de la DSI.

- CRB Accompagnement de la Formation et de la Vie Universitaire qui va réunir les SO suivants
  - POSIP
  - FTLV

- DIVU
- DAPS
- Fonds de soutien aux activités pédagogiques

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, un principe de remise pour certaines ventes des Presses Universitaires de Bordeaux et des Editions Ausonius.**

Le CA a accepté que les Presses Universitaires de Bordeaux (PUB) puissent :

- appliquer une remise de 35% pour les auteurs qui ont un ouvrage publié aux PUB et pour le personnel des PUB : agents titulaires, contractuels, Directrice/eur des PUB et Directeurs/trices des collections des PUB. Cette remise s'applique à l'ensemble du catalogue des PUB.

- appliquer une remise de 35% aux titres des PUB de plus de 3 ans qui se vendent mal et qui alourdissent les stocks

- appliquer des remises entre 20% et 50% sur les ouvrages et les revues abimés/défraichis aux PUB ou/et retournés aux PUB par les libraires et vendus à des non professionnels.

Le CA a accepté que les Editions Ausonius puissent :

- appliquer une remise de 30% pour le personnel de l'UMR AUSONIUS: personnels administratifs, enseignants, doctorants, titulaires, contractuels, UBM ou CNRS.

- appliquer une remise de 30% au profit des bibliothèques qui commandent plus de 10 ouvrages par an.

- appliquer une remise de 50% sur les livres de plus de 5 ans (remise non systématique).

↳ **Le Conseil d'Administration a accepté, à l'unanimité, un don de 4 052,21 € d'un particulier destiné au financement de publication de la thèse d'Alban DENUIT.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la sortie de l'inventaire de deux ensembles de biens mobiliers de la DPIL représentant une valeur d'acquisition respective de 2 070 € et 3 030 € et d'un ensemble de matériels informatiques de l'IUT représentant une valeur d'acquisition de 230 525,53 € dont 133 238,38 € de Financement Extérieur de l'Actif.**

↳ **Le Conseil d'Administration a autorisé, à l'unanimité, la sortie de l'inventaire d'un ensemble de matériels informatiques de l'IUT d'une valeur d'achat de 47 047,06 € et d'une valeur résiduelle de 1 791,33 €).**

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le 3<sup>ème</sup> additif aux tarifs 2016/2017 portant sur des prestations de recherche de l'UMR IRAMAT et a été informé de tarifs relatifs à l'organisation d'un colloque par l'équipe CLLE.**

↳ **Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'université de Tsukuba (Japon) et l'université de Carthagène (Colombie).**